

JOUBERT POPLYFEU



Tout Peuplier - Panneaux ignifugés - Face II/III
Collage classe 2 - E1
Euroclasse B-s1, d0 (ép. ≥ 9 mm) et B-s2, d0 (ép. < 9 mm)
Répond aux exigences réglementaires M1

Scènes de théâtre, lieux publics, administration, cloisons, parement mural.



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

DÉFINITION

Contreplaqué tout Peuplier ignifugé par traitement autoclave dans la masse, bénéficiant d'un classement de réaction au feu selon les Euroclasses (niveau d'attestation 1) et faisant l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par FCBA.

Joubert Poplyfeu est classé B-s2, d0 selon le rapport n° 16/RC-113 (épaisseurs de 5 à 8 mm) et B-s1, d0 selon le rapport n° 16/RC-112 (épaisseurs ≥ 9 mm), de classement de la réaction au feu conformément à l'EN 13501-1:2007.

INDICATIONS GÉNÉRALES

Conformité aux normes européennes :

- Classe de collage : selon EN 314-2
- Euroclasse : B-s1, d0 et B-s2, d0

CONSEILS D'UTILISATION

Type de montage :

- Montage sur ossature classée au moins D, par exemple tasseaux bois.
- Contre un substrat/support classé au moins A2, par exemple plâtre.
- Pour les épaisseurs de 5 mm : sans lame d'air entre le panneau et le substrat réalisé par fixation mécanique directe sur le substrat.
- Pour les épaisseurs de 9 à 30 mm : avec ou sans lame d'air ouverte ou fermée entre le panneau et le substrat.

Le traitement autoclave du Joubert Poplyfeu peut entraîner des déformations dans le plan du panneau. Ce phénomène n'affecte pas les propriétés intrinsèques du panneau et ne peut donc faire l'objet de réclamation du client ou de l'utilisateur final. Dans le cas où les panneaux Joubert Poplyfeu sont destinés à être replaqués, nous recommandons de réaliser au préalable des tests sur quelques panneaux afin de vérifier la compatibilité de votre collage avec le traitement autoclave subi par nos panneaux ignifugés.

CARACTÉRISTIQUES

Épaisseurs : 9 à 18 mm.

Marquage **CE 2+** pour usage structurel (selon EN 13986) pour les panneaux d'ép. ≥ 9 mm (certificat de contrôle délivré par FCBA).

Marquage **CE NS** pour usage non structurel (selon EN 13986) pour les panneaux d'épaisseur < 9 mm.

Conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002 du Ministère de l'Intérieur relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement, le classement B-s2, d0 est admis au regard de la catégorie M1 mentionnée dans la réglementation française de sécurité contre l'incendie.

Masse volumique : 500 kg/m³ (± 50 kg/m³)

Classe de dégagement de formaldéhyde : Classe E1
US EPA TSCA Title VI - CARB ULEF

Conductivité thermique : λ = 0,13 W/m.k

Contenu en pentachlorophénol : < 5 ppm

** Selon la mise en œuvre du panneau.

Épaisseur mm	Nombre de plis	Colisage	250 x 122 cm
5	3	100	✓
9	5	55	✓
12	7	42	✓
15	7	33	✓
18	9	28	✓
22	11	23	✓

Autres épaisseurs : nous consulter | Pour des panneaux certifiés PEFC, selon crédits disponibles, nous consulter.

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).